



## Situation de l'entreprise

**Origine de l'adhésion :**  Création de l'entreprise  Embauche d'un salarié  Changement d'activité\*  
 Fusion, absorption  Location gérance

\* En cas de changement d'activité, précisez votre activité principale : .....

Date d'entrée dans l'activité des économistes de la construction et des métiers vérificateurs

**En cas de succession** ou de fusion avec une autre entreprise, précisez sa raison sociale : .....

Son n° de Siret

La nature de l'opération : ..... La date de l'opération   
*(changement de forme juridique, fusion, location-gérance, achat de fonds de commerce, achat de clientèle, transmission universelle de patrimoine, etc.)*

Cette entreprise employait-elle des :  Etam  Etam article 36  Cadres

**L'entreprise est-elle un établissement secondaire ?**  Oui  Non

Si oui, indiquez le n° de Siret (de même Siren) du siège

Les cotisations sont-elles payées par un autre établissement ?  Oui  Non

Si oui, indiquez le n° de Siret de l'établissement payeur

**L'entreprise fait-elle partie d'un groupe ?**  Oui  Non

Si oui, indiquez le nom de la maison mère : .....

N° de siret de la maison mère :

## Renseignements concernant le personnel

L'entreprise emploie-t-elle du personnel ?  Oui  Non Si oui, complétez les rubriques suivantes :

	Nombre (effectifs)	dont « contrats à durée déterminée »	Date de 1 <sup>re</sup> embauche dans la catégorie
Etam	.....	.....	.....
Apprentis Etam	.....	.....	.....
Etam article 36	.....	.....	.....
Cadres <sup>(1)</sup>	.....	.....	.....
<b>Total</b>	.....	.....	.....

(1) Y compris le dirigeant, s'il est salarié.

Le personnel relève-t-il du régime général de Sécurité sociale ?  Oui  Non

## Appel forfaitaire des cotisations (avec prélèvement mensuel)

(modalité réservée aux entreprises de moins de 6 salariés)

**N.B.** Si vous êtes créateur d'entreprise, le montant de vos prélèvements mensuels sera calculé sur la base de cotisations estimées à partir de vos déclarations en rubrique « Renseignements concernant le personnel ».

**Oui**, je souhaite m'inscrire au prélèvement mensuel des cotisations.

Date d'effet

Indiquez le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante ou, si vous êtes créateur, la date de création de l'entreprise.

Fait à ....., le

Signature du dirigeant

Cachet de l'entreprise :

**Important :** complétez et signez l'autorisation de prélèvement ci-contre et joignez un relevé d'identité de votre compte bancaire.

IMP  
ENT



# Prévoyance des économistes de la construction et des métreurs vérificateurs

## Pour les Cadres : "personnel d'encadrement et assimilés"

Les cabinets employeurs, entrant dans le champ d'application de la convention collective des Economistes de la construction et des métreurs vérificateurs sont tenus d'adhérer pour leurs salariés Cadres et assimilés (tel que prévu aux articles 47 et 48 de la CCN) au régime de base des cadres RNPC (Régime National de Prévoyance des Cadres du BTP) de l'institution de prévoyance du bâtiment et des travaux publics - BTP-Prévoyance.

Vous avez la possibilité de compléter ces garanties conventionnelles par des options supplémentaires.

Garantie de base	Régime de base RNPC <sup>(1)</sup>	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7
Indemnités journalières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Invalidité	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Capital Décès	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rente Décès	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Adhésion aux garanties des cadres sur la tranche C du salaire:  OUI  NON

(1) Minimum Obligatoire prévu pour le personnel d'encadrement et assimilés, qui comprend également le risque chirurgie-naissance, tel que prévu à la Convention Collective nationale des cabinets d'économistes de la construction et des métreurs vérificateurs ainsi que par la convention collective nationale du 14 mars 1947

## Garantie Décès invalidité accidentels

Choisissez le niveau de garantie et l'option en cochant les cases concernées.

	Garantie	Option
Cadres	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5
	Adoption des garanties sur la tranche C : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

## Garanties Rente de conjoint <sup>(1)</sup> et obsèques famille

Choisissez la (les) garantie(s) en cochant les cases concernées, pour chaque catégorie.

Rente de conjoint	Garantie complète	Garantie réduite
Cadres	Salaire TA <input type="checkbox"/>	
	Salaire TB <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Salaire TC <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Obsèques famille

Cadres	<input type="checkbox"/>
--------	--------------------------

(1) La garantie Rente de conjoint est souscrite auprès de BTP-PRÉVOYANCE et assurée par la SMABTP



## Pour les Etam : "salarié non cadres"

Les cabinets employeurs, entrant dans le champ d'application de la convention collective des Economistes de la construction et des métreurs vérificateurs sont tenus d'adhérer pour leurs salariés non cadres au régime conventionnel nommé E1 auprès de l'institution de prévoyance du bâtiment et des travaux publics - BTP-Prévoyance. Vous avez la possibilité de compléter ce régime conventionnel par une option supplémentaire couvrant les risques indemnités journalières et invalidité.

Garantie de base	Régime E1 <sup>(1)</sup>	Option 1
Indemnités journalières		<input type="checkbox"/>
Invalidité	<input type="checkbox"/>	
Capital Décès		
Rente Décès		

(1) Minimum Obligatoire prévu pour les salariés non cadres, qui comprend également le **risque chirurgie-naissance**, tel que prévu à la Convention Collective nationale des cabinets d'économistes de la construction et des métreurs vérificateurs.

Je soussigné (nom et prénom) : .....  
représentant légal de l'entreprise,

déclare adhérer à BTP-PRÉVOYANCE au titre des garanties de prévoyance mentionnées ci-avant, conformément aux dispositions réglementaires et conventionnelles en vigueur pour l'ensemble des catégories concernées,

prends acte que, conformément aux accords nationaux définissant les régimes de prévoyance complémentaires, l'ensemble des salariés du collège couvert doit être affilié obligatoirement à ces garanties,

atteste avoir pris connaissance que le régime de prévoyance supplémentaire à la base conventionnelle doit avoir été institué par accord collectif, par référendum ou par décision unilatérale de l'employeur tel que précisé par l'article L. 911-1 du code de la Sécurité sociale,

certifie avoir pris connaissance des statuts, règlements et notices de la caisse disponibles sur [www.probtp.com](http://www.probtp.com) et m'engage à informer le personnel concerné.

Date d'effet souhaitée : | | | | | | | | | |

Fait à ....., le | | | | | | | | | |

Signature du dirigeant :

Cachet de l'entreprise :

## La retraite des économistes de la construction et des métreurs vérificateurs

### Pour les salariés non cadres

BTP-RETRAITE (caisse Arrco) est la caisse de retraite complémentaire de vos salariés non cadres.

### Pour le personnel d'encadrement et assimilés

Tel que défini par la CCN des économistes de la construction et des métreurs vérificateurs BTP-RETRAITE (caisse Arrco) et la CNRBTPIG (caisse Agirc) sont les caisses de retraite de votre personnel d'encadrement et assimilés.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à votre Direction régionale.

[www.probtp.com](http://www.probtp.com)

PRO BTP, le groupe paritaire de protection sociale, à but non lucratif, au service du bâtiment et des travaux publics.

PRO BTP Association de protection sociale du bâtiment et des travaux publics, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 - Siège social : 7 rue du Regard - 75006 PARIS - SIREN : 394 164 966.

CNRBTPIG Caisse nationale de retraite du bâtiment, des travaux publics des industries graphiques - Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale

Institution AGIRC n° 1 - Siège social : 7 rue du Regard - 75006 PARIS - SIREN : 775 663 834.

BTP-RETRAITE Caisse de retraite du bâtiment et des travaux publics - Institution de retraite régie par le code de la Sécurité sociale - Institution ARRCO n° 201 T

Siège social : 7 rue du Regard - 75006 PARIS - SIREN : 775 670 532

BTP-PRÉVOYANCE Institution de prévoyance du bâtiment et des travaux publics - Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale

Siège social : 7 rue du Regard - 75006 PARIS - SIREN : 784 621 468.

IMP  
ENT



